

Fiche de mesures complémentaires Covid-19

ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES

Gestes barrières à respecter et mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

La présente fiche est à destination des centres d'examen. Elle fixe les dispositions particulières nécessaires à l'organisation, dans le contexte sanitaire de la pandémie liée au Covid-19, des épreuves écrites des concours.

Ces dispositions qui s'inscrivent dans la déclinaison des mesures gouvernementales, complètent ou précisent les dispositions transversales portées par la fiche de mesures complémentaires Covid-19 « Guide pratique sur les situations communes ».

Cette fiche est rédigée conformément aux consignes sanitaires du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en matière d'organisation des concours dans un contexte covid-19 (cf. protocole du 7 mai 2020 validé par le Ministère de la Santé).

Le responsable du centre d'examen, pourra procéder à l'exclusion d'un candidat ne respectant pas les consignes sanitaires affichées ou rappelées explicitement.

Activités	Mesures complémentaires
Organisation des salles d'épreuves	<p>Lors de la préparation en amont des épreuves, la mobilisation des salles d'épreuves et leur agencement devront faire l'objet d'une attention particulière afin de garantir :</p> <p>1) Le respect de la « jauge » de 4 m² minimum par personne.</p> <p>Cela correspond, pour les tables individuelles et à l'exclusion de celles positionnées contre les murs ou les fenêtres qui peuvent y être accolées, à un espacement entre elles de 1 m dans les deux directions : en rangées et en colonnes. L'adaptation de la surface des salles d'épreuves aux nombres de candidat(e)s attendu(e)s prend également en compte le nombre de surveillants y étant affectés.</p> <p>2) La gestion des flux de personnes.</p> <p>Se référer à la fiche « Guide pratique sur les situations communes » pour l'organisation générale des accès aux salles et la gestion des flux.</p> <p>Tenir compte des temps supplémentaires dévolus à la gestion des files d'attente à l'arrivée et à la sortie des candidat(e)s pour adapter les plannings des équipes dédiées à l'organisation des</p>

	<p>épreuves.</p> <p>En matière d'agencement des tables et des assises, les configurations en quinconce sont à proscrire afin de permettre l'établissement d'un couloir de circulation rectiligne. Les configurations en face-à-face sont à éviter au maximum.</p> <p>Pour les candidat(e)s s'étant préalablement déclaré(e)s comme vulnérables et/ou comme à risque (handicap, femmes enceintes au dernier trimestre, immunodéprimées, etc.), prévoir une circulation dédiée prioritaire et un emplacement avec distances renforcées (distances multipliées par 2). Ces personnes doivent avoir été invités à se signaler avant l'épreuve et présenter le justificatif correspondant lors de leur accès à la salle d'épreuve.</p> <p>Affecter, si possible, chaque surveillant à une zone délimitée dans la salle d'épreuve afin de limiter le brassage avec tous les candidat(e)s présents.</p> <p>3) La facilitation des gestes barrières et la limitation des interactions entre les personnes.</p> <p>Avant l'arrivée des candidat(e)s et après nettoyage des mains au gel hydro-alcoolique, distribuer à chaque table de composition, un nombre important de copies et de brouillons pour réduire les déplacements du personnel dans les couloirs de circulation pendant le déroulement des épreuves.</p> <p>Prévoir un stock de stylos pour l'émargement en cas d'oubli des candidats.</p> <p>Mettre à disposition des candidats et du personnel un flacon hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie de la salle d'épreuves.</p>
<p>Nettoyage et désinfection des locaux</p>	<p>Le nettoyage et la désinfection des locaux sont assurés conformément à la fiche « Guide pratique sur les situations communes ».</p> <p>Concernant spécifiquement les salles d'examen, elles sont nettoyées et désinfectées entre chaque épreuve. Celles disposant d'ouvrants donnant sur l'extérieur également sont aérées pendant 10 à 15 min à cette occasion.</p> <p>En cas de recours à la location ponctuelle de locaux complémentaires pour l'organisation des épreuves, le centre d'examen s'assure du nettoyage et de la désinfection des salles, dans les mêmes conditions, auprès du loueur. A défaut, il organise cette activité et prend en charge cette prestation.</p>
<p>Accueil des candidat(e)s et des candidat(e)s en situation de handicap ou vulnérables</p>	<p>En complément des mesures visant la limitation au plus bas niveau possible du brassage des candidat(e)s (gestion des flux, organisation des salles) les centres d'examens devront :</p> <p>1) Prévenir et limiter le risque d'attroupement des candidat(e)s en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégiant leur arrivée/sortie échelonnée(s), • Mobilisant une équipe renforcée pour les accueillir et les canaliser, • Fluidifiant le contrôle d'accès, • Multipliant les points d'accès aux salles d'épreuves, • Signalant l'entrée avec accès prioritaire pour les candidats qui se déclarent vulnérables, à risque ou en situation de handicap. <p>2) Sécuriser l'identification des candidat(e)s pour le personnel :</p> <p>En instaurant le port de masques pour les agents lors des phases de contrôle d'accès (vérification de l'identité des candidat(e)s et de leurs convocations) et pour toute la durée de l'épreuve. La manipulation des feuilles d'émargement sera limitée au strict minimum et sera toujours suivie d'un lavage des mains à la solution hydro-alcoolique.</p>

	<p>En contrôlant, dans la file d'attente, que les candidats qui arrivent dans le bâtiment portent un masque (port étant fortement recommandé pour la population). En cas de défaut de masque ou en cas de masque hors d'usage, un masque leur est fourni.</p> <p><u>Le port du masque par tous les candidats est requis, de manière permanente, à compter de son arrivée dans la file d'attente et jusqu'à leur sortie de la salle.</u> Le masque pourra éventuellement être retiré par les candidats pendant l'épreuve, sous réserve d'application stricte des consignes de distanciation, en particulier pour les épreuves longues et pour les candidats portant des lunettes.</p> <p>3) Interdire les échanges physiques entre candidat(e)s/personnel en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurant que le/la candidat(e) utilise son propre matériel pour les formalités d'accueil, l'émargement et, à l'exclusion des sujets et copies feuilles fournies par le centre d'examen, la rédaction durant l'épreuve (stylo, règle...). • Prévoyant un stock de stylos pour l'émargement en cas d'oubli des candidat(e)s. Toute distribution de stylo est définitive.
<p>Installation des candidat(e)s, émargement et distribution des sujets</p>	<p>Les candidats présentent leur pièce d'identité et émargent en toute sécurité après avoir désinfecté leurs mains à la solution hydro-alcoolique, conformément à la procédure mentionnée dans la fiche sanitaire « candidats ».</p> <p>Les candidat(e)s sont appelé(e)s nominativement et orienté(e)s jusqu'à leur place. Si un surveillant ou un/une autre candidat(e) les précède ou les suit, alors les distances de sécurité sont scrupuleusement respectées.</p> <p>Après lavage des mains à la solution hydro-alcoolique, les sujets sont distribués sur table face cachée.</p>
<p>Gestion de la fin de l'épreuve</p>	<p>Le lavage des mains est obligatoire à l'issue de ce ramassage, le lavage des mains à la solution hydro-alcoolique est prescrit.</p> <p>Le lavage des mains sera également prescrit pour toute manipulation des copies survenant le jour même de l'épreuve (mise sous pli pour envoi par transporteur par exemple).</p>